

**6 Société et Culture**

**Forces de police nationale**

**Julienne Mouyabi promue au grade de général de brigade**

SNN (Sce : Min. I.S.P.)  
Libreville/Gabon

Quatrième femme à accéder à cet échelon au sein de la police nationale, sa promotion est intervenue au lendemain de la commémoration de la Journée internationale de la femme. Elle a été solennellement fêtée par les siens le week-end écoulé à l'École de police d'Owendo.



Photo : SNN

Le général Julienne Mouyabi, entourée de la ministre déléguée, Lucienne Ogouwalanga Aworet (g) et de la mairesse d'Owendo, Jeanne Mbagou. Photo de droite : Une vue des convives venus célébrer la promotion de cette quatrième femme général des FPN.



Photo : SNN

LES responsables de la police nationale et le personnel féminin étaient en fête, samedi dernier, à l'École de police d'Owendo. Ils y étaient pour célébrer et honorer leur collègue promue au grade de général de brigade. Il s'agit de Julienne Mouyabi, quatrième femme à accéder à ce grade dans la police nationale. Elle est aussi la première femme à avoir commandé l'ensemble des troupes lors d'un défilé du 17-Août.

C'était en 2015. Cette cérémonie pleine d'émotion était présidée par la ministre déléguée à l'Intérieur, Lucienne Ogouwalanga Aworet. En présence du commandant en chef des Forces de police nationale, le général de division Jean Clotaire Thierry Oye Zue, ainsi que le maire de la commune d'Owendo, Jeanne Mbagou.

Organisée au lendemain de la célébration de la Journée internationale des droits de la femme, cette manifestation était l'occasion pour le colonel Dominique Engonga Ondo, conseiller du préfet de police de Libreville, de remercier, au nom des personnels féminins de ce corps, le président de la République, Ali Bongo On-

dimba, chef suprême des Forces de défense et de sécurité pour avoir décrété la Décennie de la femme et pour le rôle de plus en plus accru de la femme au Gabon. Le général de brigade, Julienne Mouyabi est née en 1961 à Moanda, dans la province du Haut-Ogooué. Elle intègre ce corps en août 1988, par l'École na-

tionale supérieure de police de Franceville. A l'issue de sa formation et plusieurs stages de perfectionnement à l'étranger, elle va occuper, tour à tour, les fonctions de chef de service des Écoles, chef de service Logement, directeur des Affaires sociales, commandant du Groupement des personnels féminins de la police, conseiller

du Commandant en chef de la police, avant d'accéder au poste de directeur général de l'Organisation et des personnels (DGOP) des Forces de police nationale. La promue est, par ailleurs, médaillée d'honneur, médaillée de courage et de dévouement de la police, chevalier dans l'ordre de l'Étoile équatoriale et officier du Mérite gabonais.

**Assurance maladie et garantie sociale/Au terme du séjour d'une délégation congolaise à Libreville**  
**Le prélude d'une coopération sud-sud**

COE  
Libreville/Gabon



Photo : COE

Le chef de la mission congolaise, Frédéric Manienze (cravate rouge) et sa suite, en compagnie du Pr Michel Mboussou, au siège de la Cnamgs.

UNE délégation du Congo, conduite par Frédéric Manienze, directeur de cabinet du ministre du Travail et de la Sécurité sociale, vient de séjourner à Libreville, dans le cadre des échanges d'expériences dans un domaine nouveau en Afrique subsaharienne : l'assurance maladie universelle. Une délégation hôte du Pr Michel Mboussou, directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs). Au terme de sa mission, la délégation congolaise a eu des visites guidées au sein des structures sanitaires de Libreville, en vue de se rendre compte de l'effectivité de l'assurance maladie sur le terrain. D'abord au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), l'établissement sanitaire de référence du pays en matière d'offre et d'accès aux soins. Reçus par le directeur général de l'établissement, Dr Eric Baye, M. Manienze et sa suite ont pu voir l'organisation interne du Chul, les conditions de travail, en visitant les services de radiologie, le laboratoire, les services d'appui, les blocs opératoires, les soins intensifs, ainsi que les services de consultation, d'hospitalisation et d'accueil. Ce qui a permis aux visiteurs d'avoir une idée générale du circuit du patient et des facilités mises à sa disposition. Et aussi, de



Photo : COE

Photo de famille au terme de la visite du Chul.

l'organisation de l'assurance maladie au Chul. Comment le malade assuré est accueilli, orienté, le niveau et la qualité des soins auxquels il est en droit de s'attendre, etc. C'est «une visite fort impressionnante. Mais surtout ces équipements à rendre opérationnels à travers un volet formation qui s'impose avec acuité», a estimé, au sortir du Chul, M. Manienze. Par la suite, la délégation s'est rendue au siège de la Cnamgs pour une restitution du séjour. Au cours des échanges, le Pr Michel

Mboussou a informé ses hôtes que l'assurance maladie est un long cheminement et qu'il faut trouver des moyens de financement stables pour éviter que cette aventure ne puisse s'arrêter en cours de chemin. « C'est une satisfaction de voir un pays de l'Afrique centrale nous visiter. C'est ici le prélude d'une grande coopération », a-t-il relevé. « Nous avons cerné le sens et la portée de l'assurance maladie sur un plan pratique. Nous étions à une véritable école et toutes les préconisations à venir par

rapport à ce que nous avons récolté ici, nous en ferons un bel usage. Notre visite n'est

que le prélude d'autres échanges. Ce sont là des témoignages d'un succès réel

de notre coopération sud-sud», a indiqué, ravi, le chef de la délégation congolaise.

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE ET DES HYPOTHEQUES**

**AVIS AU PUBLIC**

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 Février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public qu'une procédure d'immatriculation est engagée suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis.

Passé ce délai la forclusion sera encourue.

N° de la R.I	Date de la R.I	Parcelle	Section	Ville ou District
12 863	22 Décembre 2016	55	YD8	AKANDA
12 928	03 Février 2017	192	AK7	Libreville
12 933	09 Février 2017	175	RF	Libreville
12 962	27 Février 2017	117	AO5	Libreville
12 971	03 Mars 2017	222	BS	Franceville

P. Le Conservateur  
*P.O. Georgette MOUNANGÉ BADIMI*